

Déclaration des Elus CGT à la réunion extraordinaire du CE du 27 Novembre 2009

L'industrie du pneumatique subit de plein fouet des restructurations conduisant à des fermetures de sites, des transferts de production et des délocalisations.

Les conséquences humaines sont renvoyées au second plan, mais c'est toujours ainsi qu'elles sont traitées ainsi par les décideurs, les politiques et les médias...

Le but est de conditionner les salariés et l'opinion publique sur ce « mal » qui selon eux, serait nécessaire, afin de préserver l'intérêt des actionnaires, la compétitivité etc... Tout le monde connaît le refrain.

Or en réalité cette politique porte atteinte au secteur industriel et appauvrit toujours un peu plus notre pays. Cette démarche induit des dégâts sur notre environnement, la sécurité routière, l'économie territoriale et enfin affecte l'existence des entreprises sous traitantes.

Nous importons de plus en plus de pneumatiques pour répondre au besoins des clients parce que ils ne sont plus produits en France.

L'activité du site de Vannes est très liée à la demande des autres sites de France car nous sommes leur fournisseurs avec le site de Golbey de renforts métalliques.

Aujourd'hui 27 Novembre, vous nous présentez un projet de calendrier collectif pour le mois de décembre comportant de nombreuses journées de chômage partiel en moyenne deux semaines de fermeture pour les salariés des différents services, excepté l'atelier RX. Vous justifiez ces mesures par une baisse des besoins des services O.

Il est loin le temps où la direction déclarait à la Presse que l'usine Michelin de Vannes sortait de la « zone de turbulences ».

444 personnes seront impactées par ces mesures soit 76% de l'effectif global dont 75% pour l'effectif agent, le volume global de jours chômés s'élèvera à 2 738 jours.

Vous nous précisez aussi que pour les équipes non travaillées il sera positionné le solde des congés aussi les élus CGT vous demandent d'appliquer le code du travail en ce qui concerne les congés pris en dehors de la période légale à savoir : pour 3 à 5 jours, un jour de congés supplémentaires et à partir de 6 jours 2 jours de congés supplémentaires, c'est la loi, les congés ne sont pas pris pour convenance personnel mais bien pour combler les trous du chômage partiel, c'est bien Michelin qui est à l'origine du fractionnement des congés Nous demandons aux salariés concernés de ne pas signer la renonciation aux CAS (Congés Annuels Supplémentaires), en appliquant la loi vous feriez l'économie d'une perte de salaires plus importantes. Nous rappelons que l'indemnisation du chômage partiel à hauteur de 75% prendra fin au 31 décembre 2009 et quand sera-t-il pour 2010 ? Nous exigeons l'indemnisation du chômage partiel à 100%, les moyens financiers existent

Le chômage partiel entraîne une perte de revenus pour les salariés et leurs familles qui ne sont en rien responsable de cette situation.

Dans le même temps Michelin investit massivement en Asie et en Amérique du Sud. La CGT ne peut se résoudre à cette vision étriquée de la Société où l'être humain passe toujours après les intérêts financiers et où collectivement nous serions condamnés à regarder nos usines fermées les unes après les autres en tentant de « limiter les dégâts ».

Pour le syndicat CGT une exigence s'impose, **NON AU CHÔMAGE PARTIEL**, Michelin doit produire en France, le savoir-faire et les moyens techniques sont à notre disposition. Cela dépend simplement du courage et de la volonté des dirigeants de Michelin.

Vannes, le 27 Novembre 2009